

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 3 décembre 2018

n°8

page 1/2

### EXTRAIT:

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS ( 22 ) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUG,E M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS ( 3 ):

Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN  
M.BONNET donne pouvoir à M.CHAINE  
M.GAUTHIER donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES ( 0 ):

Secrétaire de séance : M.DAGUISE

**RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN**

**OBJET : Admission en non valeur de produits irrécouvrables au titre de l'année 2018**

*VU la demande adressée par madame la trésorière des collectivités du pays châtelleraudais, comptable de la communauté d'agglomération, soumettant à l'assemblée délibérante l'admission en non valeur de titres de recettes émis pour le recouvrement des produits du budget principal, du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe redevances déchets aux montants suivants :*

### BUDGET PRINCIPAL

Année 2012 :	168,00 €
Année 2013 :	245,89 €
Année 2014 :	545,50 €
Année 2015 :	317,75 €
Année 2016 :	531,72 €
Année 2017 :	390,37 €
<b>TOTAL :</b>	<b>2 199,23 €</b>

### BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Année 2009 :	43 514,63 €
Année 2010 :	596,99 €
Année 2011 :	95 080,89 €
Année 2012 :	734,51 €
Année 2013 :	1 684,97 €
Année 2014 :	2 592,65 €
Année 2015 :	3 905,23 €
Année 2016 :	3 838,58 €
Année 2017 :	2 862,30 €
Année 2018 :	125,21 €
<b>TOTAL :</b>	<b>154 935,96 €</b>

*dont 137 019,49 € relatifs à la clôture pour insuffisance d'actif de la société Millenium Company pour lesquels une provision avait été réalisée en 2011 et qui va donc être reprise.*

**BUDGET ANNEXE REDEVANCES DECHETS**

Année 2018 : 169,54 €  
**TOTAL : 169,54 €**

**VU** la délibération n° 2 du conseil de communauté du 22 avril 2014 portant délégation du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** que le comptable a bien diligenté toutes les poursuites nécessaires aux recouvrements des titres de recettes concernés, qu'il a fourni les états des produits irrécouvrables, les justificatifs des démarches effectuées,

**CONSIDERANT** que depuis le début de l'exercice, le conseil a déjà admis en non valeur, des titres de recettes pour les montants suivants (séance du 18 juin et du 17 septembre 2018) :

- budget principal : 35 586,10 €
- budget annexe de l'assainissement : 83 533,34 €
- budget annexe de l'immobilier économique : 58 211,77 €
- budget annexe redevances déchets : 4 457,10 €

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'admettre en non valeur les titres de recettes présentés par le comptable de la communauté,
- de reprendre la provision pour risques et charges de fonctionnement réalisée en 2011 sur le budget annexe de l'assainissement pour la société Millenium Company.

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 5/12/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER